

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

♦ Au terme du séminaire organisé par la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb) en partenariat avec le Pnud, au Codiam, une solution paraît salvatrice pour le consommateur béninois; c'est l'élaboration d'un code sur la protection du consommateur.

Un code pour protéger le consommateur

● Moudachirou SOUBEROU

En décidant de consacrer son avant dernier rapport mondial du 2^e millénaire sur le développement humain sur la consommation, le Pnud attire l'attention du public sur la place qui revient à l'homme dans la perspective du 21^e siècle. Au regard des contraintes engendrées par l'évolution de la technologie, la dualité consommation-environnement est une équation dont il faut tenir compte. Un lien très étroit doit être fait entre consommation et

préoccupations environnementales.

Au regard des implications environnementales évidentes, la problématique de la consommation, pour être pérenne, doit non seulement protéger la santé et la sécurité du consommateur, mais aussi participer au développement de modèles de production et de consommation visant à réduire les nuisances des produits et à contribuer à une évolution viable à long terme.

Dans l'optique de traduire

toutes ces préoccupations en actes concrets, il est envisagé l'élaboration d'un code sur la protection du consommateur béninois.

Il importe également de mettre l'accent sur l'éducation de la population en matière de consommation. Pour y parvenir le séminaire tenu au codiam sous l'égide de la ligue pour la défense du consommateur au Bénin a exhorté les organisations sœurs à plus de concertation pour le bonheur du consommateur béninois à l'orée du 3^e millénaire. ■

SERVICE D'AIDE MÉDICALE D'URGENCE (SAMU)

♦ Améliorer l'accessibilité des populations aux soins de santé d'urgence, tel est l'un des objectifs visés par le ministère de la Santé publique en procédant hier à la remise officielle des ambulances aux directions départementales de la Santé publique. C'était au stade de l'Amitié de Kouhounou en présence de plusieurs ministres dont celui de la Santé.

Sept ambulances pour les populations.

● Larisse HOUSSOU

Le ministre de la Santé, Mme Marina d'Almeida Massougbodji a, lors de la remise des sept ambulances, rappelé l'engagement pris par le Bénin pour restructurer la base de sa pyramide sani-

taire. C'est dans cette optique que le Samu-Bénin a été créé le mercredi 17 mars 1999 sur décision du conseil des ministres. D'un coût global de 199.500.000 Cfa, les sept ambulances permettront à la nouvelle structure médicale d'aller au secours des malades, blessés ou femmes en couche,

où qu'ils se trouvent à l'intérieur du pays, pour se faire soigner dans les centres hospitaliers les plus proches. Il s'agit de ceux de Porto Novo, d'Abomey, de Natitingou, Parakou, Lokossa, Ouidah et du Centre de santé de la sous-préfecture de Sègbana. ■

MÉDIAS

♦ La presse a le devoir d'informer le public. Mais des réalités de natures diverses rendent difficile le travail des journalistes en Afrique et les éloignent de la déontologie de leur corporation. C'est dans la rigueur à instaurer par chaque organe de presse dans le traitement et la diffusion de l'information que les journalistes devront leur salut. C'est ce qui ressort de l'émission hebdomadaire diffusée par le Centre culturel américain «Le journal africain», du 15 avril 1999.

● Défis déontologiques des journalistes africains

● Guy ONAMBÉLÉ

Le vent de démocratie qui a soufflé en Afrique depuis le début des années 90 a été accompagné par un mouvement dynamique de la presse. Plusieurs organes d'information non gouvernementaux ont vu le jour et ont connu diverses fortunes. Pendant ce temps, les organes gouvernementaux, de peur de se scléroser, se sont attelés à renforcer leur structure. Malgré cet intérêt grandissant pour l'amélioration qualitative et quantitative de l'information à diffuser, plusieurs maux minent encore la pratique du journalisme en Afrique. Si dans certains pays, les autorités politiques se prêtent volontiers aux questions des journalistes et mettent à leur disposition les documents officiels, dans d'autres, l'acquisition de l'information gouvernementale demeure un mythe. Le retard accusé par l'Afrique dans l'adoption des techniques modernes de communi-

cation touche avec acuité la pratique du journalisme. Les journalistes éprouvent d'énormes difficultés pour recueillir, traiter et diffuser l'information avec spontanéité. Ce handicap est clairement visible en Occident où les médias parlent de l'Amérique, de l'Europe et de l'Asie, mais très peu de l'Afrique. Trois autres raisons expliquent cette situation. D'abord les médias occidentaux font de l'information un fonds de commerce; ensuite les publics de ces régions ne s'intéressent pas beaucoup à ce qui se passe hors de leur continent et enfin il y a une absence de code déontologique universel pour les journalistes. En Afrique, on assiste à une émergence ou résurgence du «journalisme alimentaire». Confrontés à des problèmes de survie, des journalistes de renom passent à la caisse après avoir signé un article qui n'est pas le fruit de leurs investigations. La pratique du journalisme

est également entravée sur le continent noir par le fait que la révélation d'une vérité qui menace des intérêts peut mettre en danger la vie du journaliste et de sa famille. La multiplication des foyers de tension ne rend pas le traitement de l'information aisée.

Perspectives

Recommander aux journalistes de travailler avec professionnalisme est un leitmotiv. Il revient au journaliste en reportage de ne raconter que ce qui a été vu, entendu et lu. Il est certes vrai qu'un détachement des faits qu'il relate est difficile. Par conséquent il urge que chaque agence de presse instaure différents niveaux de vérification des informations avant toute diffusion. Si possible exiger les sources de toute information douteuse ou délicate. C'est à ce prix que la crédibilité des journalistes africains sera sauvagée et que la presse peut espérer devenir le quatrième pouvoir dans les pays du continent africain. ■

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL :

♦ (MFI) La formation technique et professionnelle est, pour les pays en développement, à la fois cruciale et particulièrement difficile à mettre en place en raison de la faiblesse des moyens disponibles. Le 2^e Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel, organisé par l'Unesco en Corée, fin avril, a pour objectif de mobiliser les énergies afin de lancer, en l'an 2000, un programme de relance de l'enseignement technique, axé sur les besoins en la matière au XXI^e siècle.

Priorité de l'Unesco pour l'an 2000

● Francine Quentin

Le progrès technologique et la mondialisation ont accentué, en Afrique notamment, les problèmes de chômage. Les industries peu productives, à fort coefficient de main d'œuvre, et dans l'incapacité de se moderniser, n'ont pu résister à la concurrence. Faut de trouver un emploi dans le secteur moderne, beaucoup de jeunes et de moins jeunes se sont orientés vers l'économie informelle qui concerne, dans certains pays, jusqu'à 60 % des offres d'emploi dans les villes. Les personnels techniques hautement qualifiés ont dû s'expatrier lorsqu'ils ne parvenaient pas à intégrer une entreprise locale. Ceux dont la formation ne correspondait pas aux profils recherchés par les entreprises ont été exclus du marché du travail.

L'amélioration de la formation technique et professionnelle est donc essentielle au développement. En effet, les petites entreprises créées par des professionnels compétents, dans une perspective d'autoemploi, sont celles qui créeront le maximum d'emplois dans l'avenir. Il est vrai que créer sa propre entreprise devrait constituer, dans les années à venir, la seule solution pour environ la moitié des jeunes issus de la formation professionnelle, si l'on en croit certaines projections.

Partenariats

Mais, souligne l'Unesco, pour les systèmes nationaux d'enseignement technique, « le coût d'acquisition de matériels et d'outils nouveaux et de recyclage du personnel enseignant est souvent prohibitif », sachant que l'enseignement technique est plus coûteux que l'enseignement dit général. Selon une étude réalisée au Bénin par l'Institut international de planification de l'éducation (IPIE) un élève de l'enseignement professionnel et technique «coûte» 333 600 FCfa par an contre 44 000 FCfa pour un élève du secondaire général.

Il est vrai que les établissements techniques consacrent 45 % de leur budget aux investissements contre 8 % dans le secondaire général. D'où la nécessité d'impliquer employeurs, collectivités locales, syndicats et organismes de formation dans cette démarche. Actuellement, l'Etat reste le principal financement de la formation technique et professionnelle dans la plupart des pays malgré une tendance à la coopération avec le secteur privé. Pour les Etats, la formation technique et professionnelle doit être considérée comme un investissement sur l'avenir, mais pour les entreprises aussi. Certains employeurs l'ont bien compris, qui organisent la formation de leur personnel, à l'entrée ou en cours d'emploi. Mais ces formations sont trop souvent centrées sur l'acquisition de connaissances immédiatement utilisables, sans perspective à long terme de développement durable des compétences. La puissance publique, en s'ouvrant au partenariat avec le privé doit donc conserver une fonction de coordination de l'ensemble.

Donnant l'exemple, le programme de l'Unesco pour l'an 2000 en faveur de l'enseignement technique et professionnel, élaboré après la conférence de Séoul, sera mis en oeuvre en étroite collaboration avec l'Organisation internationale du travail, les Etats, les organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux du secteur.



Federico Mayor : faire de l'Unesco le pilier de la formation professionnelle et technique.